

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 14 Octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le quatorze octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : 07 octobre 2019

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 12
Votants : 13*

Résultat du vote : Pour : 10 Contre : 00 Abstention : 3

**Présents M.VOLLE – CROZIER – BEUGNET – HILAIRE – GAUTHIER – CORNET
– BOUNIARD – JOLLIVET – GRENIER – LEBRAT – PEREZ – PIQUEMAL**

Excusés : M.EUVRARD a donné procuration à Mme PIQUEMAL

Absents : M.RAMUS – RIFFARD

Mr HILAIRE a été élu secrétaire.

Objet : DM2 – Budget Principal.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal, décide d'apporter les modifications budgétaires suivantes au BP 2019 du Budget Principal :

- Section d'investissement :

Programme	Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
10005	2151	Réseau de Voirie	+ 1500	+1400
	1641	Emprunts		
10007	2135	Aménagement autres construction	- 10 000	- 8 400
	1641	Emprunts		
17	21318	Construction autres bâtiments publics	+ 12 000	+ 7 000 + 5 000
	1641	Emprunts		
	1323	Subvention département		
10004	2188	Autres immobilisations corporelles	+ 6 000	
16	21316	Equipement du cimetière	- 4 500	
		Totaux	+ 5000	+ 5000

Le Conseil Municipal charge son Maire de réaliser toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 14 octobre 2019.

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 15 octobre 2019
LE MAIRE,
André VOLLE.



REÇU A
LA PRÉFECTURE LE

16 OCT. 2019

.../...